

Point de MÉTHODOLOGIE : Apprendre à débattre

Le débat se réalise en deux temps :

- l'analyse d'un thème et une discussion argumentée sur celui-ci.
- l'analyse de sa pratique du débat et de celle d'autrui.

La prise de parole argumentée nécessite des préalables :

- une **recherche documentaire**, afin de passer de l'affectif au cognitif
- une **volonté** d'échanger, d'argumenter et l'acceptation de revoir son jugement ou son raisonnement
- une **capacité** d'identifier les paralogismes et les sophismes et autres stratégies de détournement.
- **accepter** et participer à la mise en place d'un dispositif qui garantit le débat

LE DISPOSITIF DU DÉBAT

→ UN PRÉSIDENT DE SÉANCE :

- il **rappelle les règles du débat** avant que celui-ci ne commence.
- il **assure le droit d'expression** de chacun et **garantit le respect** entre les différents partis.
- il est le **répartiteur de la parole** : cette répartition doit être équitable et acceptée par tous.
Pour cela il établit des listes « à 2 colonnes » : une pour ceux qui demandent la parole pour la 1^{ère} fois (prioritaires) et une 2nde pour ceux qui se sont déjà exprimés.
- de par ses fonctions, il se doit d'**être neutre** : il **n'intervient pas ni n'émet de jugement**.

→ UN REFORMULATEUR :

- lorsque nécessaire, il **ralentit le rythme du débat** et **reformule les thèses et arguments de chacun**.

→ UN SYNTHÉTISEUR :

- il intervient **à la fin du débat** afin de faire la **synthèse des différents points de vues** et résume l'argumentation des uns et des autres.
- de par ses fonctions, il se doit d'**être neutre** : il **n'intervient pas n'y n'émet de jugement**.

→ LES OBSERVATEURS :

- ils ne prennent pas part aux débats mais **analysent les pratiques de leurs camarades**.
- ils sont au nombre de 4 ou 5 :
 - le premier observe la **pratique du président de séance** et du synthétiseurs
 - le deuxième analyse la pratique du **reformulateur**
 - les autres **repèrent les processus de la pensée et la pratique du discours** :
 - un **discours didactique et argumenté** : un discours clair et mis à la portée de tous (*définition des notions utilisées, construction de l'argumentation etc.*).
 - la **nature** et la **pertinence** des différents **arguments**.
 - les **problématiques** qui peuvent **émerger** ou **évoluer**

Point de MÉTHODOLOGIE : Apprendre à débattre

Le débat se réalise en deux temps :

- l'analyse d'un thème et une discussion argumentée sur celui-ci.
- l'analyse de sa pratique du débat et de celle d'autrui.

La prise de parole argumentée nécessite des préalables :

- une **recherche documentaire**, afin de passer de l'affectif au cognitif
- une **volonté** d'échanger, d'argumenter et l'acceptation de revoir son jugement ou son raisonnement
- une **capacité** d'identifier les paralogismes et les sophismes et autres stratégies de détournement.
- **accepter** et participer à la mise en place d'un dispositif qui garantit le débat

LE DISPOSITIF DU DÉBAT

→ UN PRÉSIDENT DE SÉANCE :

- il **rappelle les règles du débat** avant que celui-ci ne commence.
- il **assure le droit d'expression** de chacun et **garantit le respect** entre les différents partis.
- il est le **répartiteur de la parole** : cette répartition doit être équitable et acceptée par tous.
Pour cela il établit des listes « à 2 colonnes » : une pour ceux qui demandent la parole pour la 1^{ère} fois (prioritaires) et une 2^{nde} pour ceux qui se sont déjà exprimés.
- de par ses fonctions, il se doit d'**être neutre** : il **n'intervient pas ni n'émet de jugement**.

→ UN REFORMULATEUR :

- lorsque nécessaire, il **ralentit le rythme du débat et reformule les thèses et arguments de chacun**.

→ UN SYNTHÉTISEUR :

- il intervient **à la fin du débat** afin de faire la **synthèse des différents points de vues** et résume l'argumentation des uns et des autres.
- de par ses fonctions, il se doit d'**être neutre** : il **n'intervient pas n'y n'émet de jugement**.

→ LES OBSERVATEURS :

- ils ne prennent pas part aux débats mais **analysent les pratiques de leurs camarades**.
- ils sont au nombre de 4 ou 5 :
 - le premier observe la **pratique du président de séance** et du synthétiseurs
 - le deuxième analyse la pratique du **reformulateur**
 - les autres **repèrent les processus de la pensée et la pratique du discours** :
 - un **discours didactique et argumenté** : un discours clair et mis à la portée de tous (*définition des notions utilisées, construction de l'argumentation etc.*).
 - la **nature** et la **pertinence** des différents **arguments**.
 - les **problématiques** qui peuvent **émerger** ou **évoluer**